

DECRET N° 2006-492 DU 07 SEPTEMBRE 2006

portant nomination de Madame Reine
AZIFAN en qualité de Directeur de
Publication du Quotidien « La Nation ».

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-459 du 05 septembre 2006 attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Sur** proposition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et après accord du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2006 ;

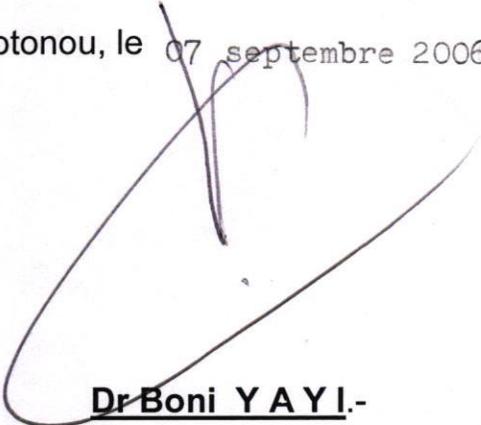
DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Reine AZIFAN est nommée Directeur de Publication du Quotidien « La Nation ».

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

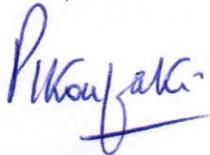
Fait à Cotonou, le 07 septembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

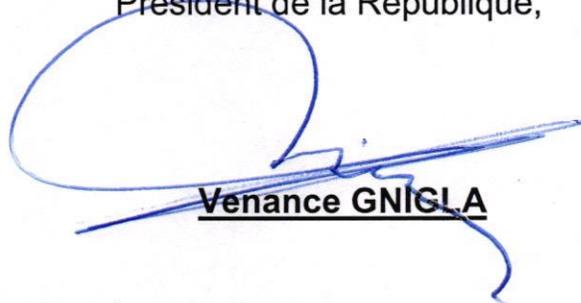

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué chargé
de la Communication et des
Nouvelles Technologies auprès du
Président de la République,

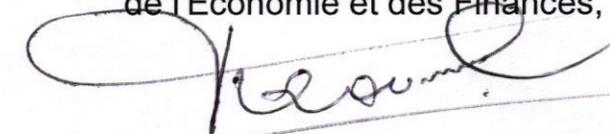


Pascal Irénée KOUPAKI



Venance GNIGLA

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MDCCNT/PR 4
MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 0 JO 1.-